

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

Date de la séance : 13 mars 2023

Date d'affichage : 14 mars 2023

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 20h15, le Conseil municipal de la commune des Fontnelles, légalement convoqué le deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du club, compte tenu des circonstances sanitaires, sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Étaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Rachel RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mr Nicolas GIRARDOT, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mme Béatrice PRETTE, Mr Raphaël RELANGE

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de la séance : Mr Jérôme RONDOT

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2023**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 13 février 2023.

### **Modification ordre du jour**

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit l'ajout du point suivant :

- Taxes communales 2023

### **1° VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

Après la présentation des comptes administratifs 2022 et que M. le maire se soit absenté du conseil municipal, Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe a mis au vote l'acceptation de ces comptes administratifs 2022 :

#### **- CA 2022 Budget général**

- |   |                       |                       |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ○ Fonctionnement  | Dépenses 368 279.84 € | Recettes 508 041.09 € |
| Résultat 2022 : excédent + 139 761.25 €   |                       |                       |
| <b>Résultat 2022 après report des résultats 2021 : <u>excédent + 139 761.25 €</u></b> |                       |                       |
| ○ Investissement :  | Dépenses 112 396.51 € | Recettes 98 327.98 €  |
| Résultat 2022 : déficit – 14 068.53 €   |                       |                       |
| <b>Résultat 2022 après report des résultats 2021 : <u>déficit – 190 874.59 €</u></b>  |                       |                       |

**- CA 2022 Budget Bois**

- Fonctionnement Dépenses 241 266.72 € Recettes 193 847.56 €  
Résultat 2022 : déficit – 47 419.16 €  
**Résultat 2022 après report des résultats 2021 : excédent + 75 506.27 €**
  
- Investissement Dépenses 5 339.11 € Recettes 5 203.52 €  
Résultat 2022 : déficit – 135.59 €  
**Résultat 2022 après report des résultats 2021 : déficit - 5 339.11 €**

**- CA 2022 Budget assainissement**

- Fonctionnement Dépenses 93 673.02 € Recettes 88 165.92 €  
Résultat 2022 : déficit – 5 507.10 €  
**Résultat 2022 après report des résultats 2021 : excédent + 28 129.12 €**
  
- Investissement Dépenses 51 933.13 € Recettes 39 003.77 €  
Résultat 2022 : déficit – 12 929.36 €  
**Résultat 2022 après report des résultats 2021 : excédent + 100 261.40 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les chiffres des comptes administratifs pour chaque budget, et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**2° APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022**

Après lecture par M. le maire des comptes de gestion du receveur municipal en ce qui concerne le budget Général et les budgets Bois, Assainissement pour l'exercice 2022, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les comptes de gestion 2022 dont les montants des titres à recouvrer et mandats émis sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à viser ces comptes de gestion pour approbation.

**4° TRAVAUX FORESTIERS 2023, ASSISTANCE TECHNIQUE**

Après la présentation du plan des travaux forestiers pour l'exercice 2023 par M. le Maire selon la proposition de M. Hervé Fuster, agent ONF gestionnaire de notre forêt, et de leurs coûts (6240€ HT) le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de mettre le devis en attente jusqu'aux explications de Mr Fuster, invité prochainement au conseil municipal.

Aussi, Mr le Maire présente le devis pour l'assistance technique à la régie communale pour un montant de 93.60€ TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donnera sa décision ultérieurement.

**5° TAXES COMMUNALES 2023**

M. le Maire présente l'évolution des taux ces dernières années. Les taux communaux sont actuellement de 35,75% sur le bâti, 18,61% sur le non-bâti. Mme Jacquard, conseillère aux décideurs locaux du centre de gestion comptable de Morteau, préconise une augmentation de 5% de ces taux pour 2023.

Le conseil municipal après délibération, par 9 voix contre et 2 voix pour, refuse l'augmentation de 5%.

Mr le Maire propose une augmentation de 2% ce qui porterait les taux à :

Taxe foncière bâti 36.46%

Taxe foncière non bâti 18.98%

Soit un produit fiscal attendu sur les bases prévisionnelles 2022 d'un montant de 148 692 € moins le prélèvement FNGIR de 13 676 €.

Le conseil municipal, par 0 voix contre, 9 voix pour et 2 abstentions accepte l'augmentation de 2%.

## 6° DIVERS

### Garderie de Bonnétage

Après avoir obtenu des réponses d'instances (Académie de Besançon, Association des Maires de France, Pôle Ressources Handicap 25, CAF...) qui nous ont très bien renseignés sur le sujet et qui nous ont confirmé que la structure de Bonnétage est une garderie et non un périscolaire, et qui nous ont confirmé que notre commune n'a aucune obligation légale de prise en charge des frais de garderie, une réunion a été organisée avec la commune de Bonnétage pour leur faire part de ces informations. Il s'agit maintenant de prendre une décision ferme et définitive pour participer ou non aux frais de garderie pour l'enfant Marius Paillot-Volpi. Mr le Maire soumet cette question au vote à bulletin secret. Le conseil municipal, par 10 voix contre et 1 bulletin blanc, décide de ne pas participer aux frais de garderie, et autorise Mr le Maire à en informer Mme le Maire de Bonnétage.

### Prêt de la salle

La salle sera prêtée gracieusement à l'ADMR du Russey suite à sa demande pour y organiser son assemblée générale en juin.

### Devis

Mr le Maire soumet le devis de l'entreprise Eric Houser pour le changement de deux radiateurs de la salle du club pour 931.56€ HT, et pour le changement de la hotte de l'appartement F4 pour un montant de 190.64€ HT. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis. La pose des appareils se fera en régie communale.

### Devis pour la STEP

Dans le cadre des travaux de mise en conformité de la STEP, Mr le Maire soumet le devis de l'entreprise Ogelec Industrie pour la mesure de débits à l'entrée de la station d'épuration avec fourniture de débitmètre pour un montant de 11 174€ HT. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### Budget 2023

La réunion pour le vote des budgets communaux 2023 aura lieu le mardi 11 avril.

### Tour de table

- Remerciements de l'association les Covillards pour le prêt de la salle
- Des détritrus ont été vus dans le bois des sœurs vers la salle socioculturelle
- Visibilité restreinte à l'intersection du lotissement sous le village
- Gaz et Eaux a installé ses antennes à l'église pour relever les compteurs connectés
- La commission fleurissement va se réunir pour élaborer le fleurissement 2023 avec le même budget que l'année dernière
- Citerne vers le garage Renault, installée sur le domaine communal. Elle sera sécurisée en régie communale

### RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Compte administratif 2022 – budget général
2. Compte administratif 2022 – budget assainissement
3. Compte administratif 2022 – budget bois
4. Comptes de gestion 2022 – budget général

5. Comptes de gestion 2022 – budget assainissement
6. Comptes de gestion 2022 – budget bois
7. Taxes communales 2023
8. Garderie de Bonnétage

La séance est levée à 23h25

Fait en séance les jours, mois et an susdits